



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 50017

Texte de la question

M. Georges Sarre appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les difficultés qui sont à prévoir suite aux décisions prises par le rectorat de Paris de diminuer les dotations horaires globales des établissements secondaires de l'Est parisien. Cette diminution de moyens affectera notamment de nombreux collèges dont les conseils d'administration ont été amenés à refuser des propositions faites par l'académie. Dans l'Est de Paris ces dispositions vont remettre en question les structures pédagogiques déjà mises en œuvre depuis plusieurs années (études, dédoublement classe spécifique....). Par ailleurs, ces dispositions vont aboutir à la surcharge de nombreux effectifs. Dans le XI^e arrondissement par exemple le collège Alain-Fournier verra le nombre moyen d'élèves par classe sérieusement augmenter, menaçant la réalisation de la mission que s'est fixée cet établissement de maintenir un bon niveau d'enseignement et d'intégration des enfants. Les établissements de l'Est parisien qui connaissent généralement ce type de problème doivent pouvoir être aidés notamment par le maintien des moyens actuels ou par l'augmentation des dotations. C'est pourquoi il lui demande quelle mesure il compte prendre pour aller en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Sarre Georges](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50017

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 1997, page 1598